

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 10 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le dix février, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le trois février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

AIGREMONT	: Monsieur Gilbert DIJON, Maire Madame Marie-Claude MEGE, Maire Adjoint
CARRIERES-SOUS-POISSY	: Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal
CARRIERES-SUR-SEINE	: Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	: Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale
CHANTELOUP-LES-VIGNES	: Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal
CHAPET	: Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale
CHATOU	: Monsieur Benjamin FERNIOT, Conseiller Municipal
CRESPIERES	: Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint
FEUCHEROLLES	: Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale
HOUILLES	: Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	: Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal
LE PECQ	: Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale Madame Aurore TAILLEFER, Conseillère Municipale
LES ALLUETS-LE-ROI	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Nathalie BELORGEY
MAREIL-MARLY	: Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire Madame Anne DEMEULENAERE, Conseillère Municipale
MONTESSON	: Madame Joëlle TRIOULLIER
MORAINVILLIERS	: Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal
ORGEVAL	: Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
POISSY	: Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Jean-Pierre MOREL

- SAINT-NOM-LA-BRETECHE** : Madame Christine ALLIBERT, Maire Adjoint
Madame Muriel MAZARS-FERRARONE, Conseillère Municipale
- TRIEL-SUR-SEINE** : Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint
Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal
- VERNEUIL-SUR-SEINE** : Madame Jeanne VALARD
- VILLENES-SUR-SEINE** : Madame Christyane JAVOISE, Conseillère Municipale
Madame Michèle BABIN
- COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE** : Monsieur Roger BREVAUT, Conseiller Municipal
Monsieur Daniel TURCK, Maire Adjoint
Madame Noëlle MAIGNE, Maire Adjoint
Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint

Absents excusés :

- CARRIERES-SOUS-POISSY** : Madame Sylvie THEHEUX-GUEGAN, Conseillère Municipale
Monsieur Bernard DANEL, Maire Adjoint
- CHANTELOUP-LES-VIGNES** : Monsieur Nouredine LIAOUI, Conseiller Municipal
- CHAVENAY** : Madame Frédérique ROTELLI, Conseillère Municipale
- FEUCHEROLLES** : Madame Anne-Sophie BALANCA, Conseillère Municipale
- FOURQUEUX** : Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
- HOUILLES** : Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Conseiller Municipal
- LE PORT-MARLY** : Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal
- LE VESINET** : Madame Raphaëlle KERSTEN, Conseillère Municipale
Madame Elisabeth LAGEZE, Conseillère Municipale
- MAISONS-LAFFITTE** : Madame Monique PIGE, Maire Adjoint
- MARLY-LE-ROI** : Monsieur Gérard DORIMINI, Maire Adjoint
Monsieur Mathieu VINCENDET
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** : Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint
- SAINT-NOM-LA-BRETECHE** : Monsieur Philippe CHIVOT, Maire Adjoint
Madame Ingrid TESTAS, Conseillère Municipale
- VERNOUILLET** : Madame Anne DEMEURE, Conseillère Municipale
Madame Nicolle BROCHEN, Conseillère Municipale

Procurations :

- COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE** : Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal à
Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint

Communes absentes :

ACHERES
CHAVENAY
CROISSY-SUR-SEINE
LE PORT-MARLY
LE VESINET
MARLY-LE-ROI
MEDAN
VERNOUILLET

Nombre de communes	:	35
+ 1 Communauté de Communes	:	1
Quorum	:	39
Délégués présents	:	44
Délégués comptant pour le quorum	:	43
Procurations	:	1
Nombre de votants	:	44

Réunion du 10 FEVRIER 2009

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le **Président** ouvre la séance à 18 heures 50 minutes.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Madame LAZARD de la Commune de Chambourcy, Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-Verbal du Comité du 16 décembre 2008
- Compte-rendu des actes administratifs
- Débat d'orientation budgétaire pour 2009
- Questions diverses

PROCES VERBAL DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2008

Sans observation, ce document est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONTRAT D'INSTALLATION

28 novembre 2008

Signature avec ORANGE Business Services d'un contrat pour l'installation du Business Internet Voix, afin de disposer :

- ✓ D'un accès Internet 1 M SDSL,
- ✓ De communications à destination des postes fixes France illimitées,
- ✓ D'un forfait 4 heures vers les mobiles.

Cette offre comprend également le paramétrage de notre standard téléphonique (conservation de nos équipements actuels et de deux lignes de sécurité, sans modification de numéros), un nom de domaine, 5 boîtes aux lettres, un firewall (messagerie protégée avec des dispositifs anti-virus), l'intégration de 5 postes de travail et la garantie du temps de rétablissement en 4h.

Ce contrat est d'une durée d'un an renouvelable.

Coût de mise en service : 1 394,00 € H.T.

Coût de l'abonnement mensuel : 375,55 € H.T.

En réponse à **Monsieur RAYNAUD**, le **Président** précise que cette installation concerne le site de la fourrière qui n'était pas équipé jusqu'à présent et non pas les bureaux des Syndicats Intercommunaux qui bénéficient des équipements de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Avant d'aborder la partie budgétaire, le **Président** souhaite apporter quelques informations sur les affaires en cours qui auront d'ailleurs un impact en terme de budget.

1°- Chiffres d'activité de la fourrière en 2008

- véhicules reçus : 1 271 contre 1 379 l'année précédente,
- 410 chiens entrés en fourrière contre 431 en 2007,
- 202 chats contre 252 en 2007
- Soit un léger tassement de l'activité.

2°- Dossier fourrière automobile

Le projet d'aménagement de la fourrière automobile a été présenté en séance lors du comité syndical du 16 décembre 2008.

En parallèle, le SIVOM a commandé une inspection télévisée de son réseau d'assainissement qui, depuis le chenil, traverse la parcelle pour rejoindre le point de déversement au réseau communal, au niveau de l'entrée de la fourrière. En effet, ce réseau pose assez fréquemment des problèmes d'évacuation et, compte tenu des travaux prévus pour bitumer les allées de circulation, il était important de connaître auparavant l'état du sous-sol.

Le dossier concernant le projet d'aménagement a été transmis aux services de la Préfecture le 15 janvier 2009 pour savoir si les travaux prévus correspondent aux travaux nécessaires pour obtenir l'agrément définitif. A ce jour, le SIVOM n'a pas reçu de réponse de la Préfecture.

Entre-temps, est arrivé le rapport d'inspection du réseau d'assainissement qui révèle de nombreux affaissements sur l'égout, vraisemblablement dus au poids des camions de transport de véhicules. Le bureau d'études ICE est en cours d'analyse de ce rapport et doit présenter au SIVOM ses préconisations.

Pour mémoire, les travaux du projet, tels que présentés par le bureau d'études étaient estimés à 322 000 € HT, hors assainissement.

3°- Dossier fourrière animale

Par courrier en date du 16 septembre 2008, le SIVOM a reçu de la DSV (direction des services vétérinaires) des Yvelines un rapport d'inspection des locaux de la fourrière animale. A la même date la DSV a adressé au Syndicat une MISE EN DEMEURE de se mettre en conformité, sous un délai de 4 mois sur les points suivants :

- faire procéder à l'identification des animaux avant leur départ de la fourrière vers la SPA,
- mettre les locaux en conformité avec la réglementation, c'est-à-dire avoir des box de 5 m² par chien ou avoir des parcs de détente pour que « les chiens puissent sortir plusieurs fois par jour de leur box ».

Dans un premier temps, le SIVOM a écrit à la SPA pour établir un avenant à la convention signée avec effet au 1^{er} juillet 2008 et pour une durée de 3 ans ; cette convention prévoyait à la fois un prix forfaitaire pour le transport hebdomadaire des animaux ayant terminé leur temps de garde en fourrière vers la SPA et l'identification par tatouage, à l'arrivée à la SPA, ce tatouage étant refacturé au SIVOM au prix unitaire de 32 €.

Le SIVOM n'a, à ce jour, pas reçu de réponse de la SPA.

Le SIVOM a également pris contact avec le vétérinaire assurant les soins à la fourrière pour étudier une proposition de prix relative à la possibilité d'identifier les animaux sur le site de la fourrière, avant leur départ, comme le demande la DSV. N'ayant pas de salle de repos, une anesthésie par tatouage n'est pas possible car elle nécessite d'endormir l'animal. Seule la méthode par « puce » ou « transpondeur » introduit sous la peau est possible à la fourrière ; elle nécessite néanmoins, pour pouvoir approcher l'animal, de donner au préalable, une prémédication pour calmer l'animal. Cette méthode nécessitera aussi qu'un agent de la fourrière soit disponible pour assister le vétérinaire, ce qui ne peut donc se faire lorsqu'il n'y a qu'un seul agent en poste, sauf à fermer temporairement le site. Elle aura aussi un coût supplémentaire puisque la fourniture de la puce et l'opération de pose a été négociée au mieux par Madame BABA mais coûtera quand même 60 € HT au lieu de 32 € net soit plus du double.

Par ailleurs, le SIVOM a demandé au cabinet ICE, chargé de l'étude sur le réaménagement de la fourrière automobile, de chiffrer la réalisation de 4 box à double entrée, destinés aux chiens dangereux, avec une zone d'ébats dans le prolongement. Le SIVOM a par ailleurs précisé à la DSV la taille actuelle des box de la fourrière soit, 10 box de 5,44 m² (3,40 x 1,60) et 10 box de 4,08 m² (3,40 x 1,20), utilisés respectivement pour les grands et les plus petits chiens. Les travaux correspondants sont estimés à 65 000 € HT.

A ce jour, le SIVOM est donc en attente de validation des projets par les services préfectoraux et en attente de réponse de la SPA sur les modifications envisagées.

4°- Dossier des gens du voyage

Une réunion a eu lieu dans les locaux de la Ville de Paris, au début du mois de décembre 2008, pour étudier les conditions de la mise à disposition d'un terrain de 6 000 m², au nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Le terrain fait actuellement l'objet d'une mise à disposition au SIAAP qui doit d'abord confirmer à la Ville de Paris, propriétaire, qu'il n'en n'a plus l'usage. La Ville de Paris doit de son côté étudier les modalités de mise à disposition au SIVOM.

Le SIAAP s'est engagé à faire réaliser une étude sur l'état du sous-sol qui est pollué et doit vérifier les alimentations et évacuations sur ce secteur. Le résultat de l'étude de pollution devrait être connu d'ici un mois.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, de son côté, doit envisager une modification de son P.L.U. pour autoriser le stationnement des caravanes sur cette zone dont une partie est, de plus, en zone verte du P.P.R.I. et donc inconstructible.

Ce dossier est également en attente. Le **Président** espère que lors de la prochaine séance, la situation aura évolué.

Après présentation de ces informations générales il propose de passer au débat d'orientation budgétaire proprement dit.

La loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Une circulaire du 24 février 1993 précise que si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Comme pour les documents budgétaires définitifs, les projections pour 2009 sont proposées par section Syndicale.

Les nouveaux chiffres du recensement, applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, ont été pris en compte pour les estimations 2009.

I. CENTRE DE LUTTE ANTI-DROGUE

Population : **320 930** habitants avec l'adhésion de la Communauté de communes des coteaux de seine et la variation à la hausse des populations.

Budget Primitif 2008 : **28 198 €**

Conformément à la convention avec le Centre Hospitalier de Versailles, cette section prend en charge le salaire d'un agent de secrétariat.

En 2008, la participation était de 0,10 €. L'augmentation de la population et donc de l'assiette des cotisations permet de maintenir cette participation à **0,10 € pour l'année 2009**.

II. FOURRIERE

Population : **431 710** habitants (416 823 habitants précédemment)

Fonctionnement

Budget Primitif 2008, Fonctionnement : **328 547 €**

Investissement : **311 483 €**

Pour ce projet de budget 2009, il faut tenir compte :

- de la création d'un 4^{ème} poste à la Fourrière, comme évoqué lors de la séance de décembre 2008,
- de l'obligation faite par la DSV (Direction des Services Vétérinaires) d'identifier les animaux avant leur sortie de fourrière ; le surcoût sera de l'ordre de 10 000 €,
- d'un tassement des recettes liées à la revente des véhicules compte tenu de la baisse du cours de l'acier.

Les dépenses de fonctionnement devraient atteindre un montant de 350 000 € environ, soit une progression de 6 à 7 %. Les recettes à attendre des activités de la Fourrière pourraient atteindre environ **200 000 €**.

Les cotisations des communes membres devront être calculées pour équilibrer le budget. La cotisation à l'habitant devra être majorée pour compenser ces surcoûts **entre 0,34 et 0,35 €** contre **0,30 €** les années précédentes. Rapportée à la population, une augmentation de 1 centime d'euro ne représente que 4 317 €

La section d'investissement sera alimentée à hauteur de ses ressources naturelles (FCTVA et amortissements), pour les dépenses de reconduction. Afin de prévoir le début des travaux sur le site de la Fourrière, un début de financement sera à prévoir, avec un financement par emprunt. Il avait été constaté qu'une réserve existait mais elle ne sera pas suffisante pour l'ensemble des travaux.

III. CENTRE DE SECOURS

Les transferts successifs vers le Service d'Incendie et de Secours des Yvelines sont compensés par la cotisation au SDIS. La cotisation 2009 a été notifiée et sera de 2 931 977,46 pour 2009 (pour mémoire la cotisation 2008 était de 2 841 974 €) soit +3,17 %.

Les autres dépenses de la section Centre de Secours sont :

- Le 13^{ème} mois des Sapeurs-Pompiers qui diminue doucement
- La charge de la dette
- Quelques frais de fonctionnement et de personnel pour la gestion administrative de la section

La totalité des dépenses estimées doit être couverte par les cotisations des communes membres, soit **93 577** habitants (89 131 précédemment). L'augmentation de la population et donc l'assiette de cotisation permet de ramener la cotisation de 33,20 € en 2008 à **33,05 €** en 2009, soit en dessous du montant 2007 (33,10 €).

Le **Président** précise que le Syndicat augmente quand il doit augmenter mais propose aussi l'inverse quand il le peut.

Quant à la section d'investissement, elle ne devrait constater en recettes que des écritures d'ordre budgétaire (virement). En dépenses sera inscrit le remboursement en capital de la dette qui s'élève à **45 454 €** et qui est la seule charge restant au SIVOM. La dette de la section Centre de Secours s'éteindra en 2012.

IV. GESTION DES VIGNES

Le budget de cette activité est réparti à parts égales entre les deux communes membres, à savoir Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

Ce budget revêt deux aspects :

- la reconduction modérée et renégociée des dépenses de fonctionnement nécessaires à l'entretien de la vigne : produits d'entretien, consommables, honoraires de l'œnologue, etc ...
- la poursuite de l'équipement : petit matériel de chai, cuves, bouteilles.

Le budget est contenu au strict nécessaire. L'année 2009 devrait donc être assez proche de 2008 dont la réalisation est de 26 700 € à partager entre les deux communes. L'appel à cotisations peut être minoré pour tenir compte de l'excédent dégagé sur les exercices antérieurs. Ces prévisions volontairement modestes seront réactualisées lors du Budget Supplémentaire.

La Section d'investissement se limite à quelques acquisitions financées par le FCTVA et la dotation aux amortissements.

V. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2009 devrait voir la création d'une nouvelle activité, celle concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, conformément aux délibérations des 4 communes concernées (Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye) et à celle du SIVOM acceptant le transfert de compétence.

Il est vraisemblable que 2009 ne verra aucun commencement de travaux. En revanche, cette nouvelle activité va nécessiter du travail sur le plan administratif. Pour cette raison, il est prévu de faire un premier appel à cotisation, portant sur une quote-part de frais de personnel, de participation aux indemnités des élus et une réserve pour études préliminaires ou bureau d'études.

Il conviendra que les quatre communes concernées fassent connaître au Syndicat leur mode de financement de cette nouvelle activité : participation budgétaire ou cotisation fiscalisée.

Il est proposé aux membres du comité syndical de débattre de ce projet de Budget pour 2009.

Monsieur LAMY signale qu'il enregistre avec satisfaction une baisse sur la section Centre de Secours qui intervient après des années de hausse significative.

Il poursuit son propos en insistant sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Une réunion s'est tenue récemment en Préfecture ; le calendrier est extrêmement contraint ; pour avoir des chances d'être pris en charge en investissement et en fonctionnement il faut avoir déposé le permis de construire avant janvier 2010. Les quatre communes concernées doivent faire connaître rapidement le mode de financement qu'elles envisagent, fiscalisé ou budgétaire. Il faut aussi que le SIEP Seine et Forêt transmette au SIVOM le cahier des charges pour l'étude d'aménagement de la zone ; le SIEP y travaille.

La deuxième condition c'est que la Ville de Paris nous permette de maîtriser le foncier dont elle est propriétaire et que l'on ait les résultats des sondages qui sont faits par le SIAAP. Au cours d'une réunion qui a eu lieu en fin d'année, la Ville de Paris a accepté le principe d'une mise à disposition gratuite mais il en faut la confirmation écrite. Il faut donc lancer rapidement l'étude pour avoir les résultats sous 3 mois et choisir ensuite le maître d'œuvre qui déposera le permis.

Le **Président** demande si la modification du PLU ne va pas poser problème ; elle est engagée lui répond **Monsieur LAMY**.

Monsieur RAYNAUD souhaite savoir comment le SIVOM saisit les communes pour créer la section des gens du voyage.

Il lui est répondu que cette section a été créée lors de la séance de décembre 2008 et que les communes concernées avaient délibéré au préalable. Le SIVOM attend maintenant la création officielle par le biais de l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet.

Madame BERNARD demande quelle sera l'incidence sur la cotisation si le sol est pollué ; les 30 centimes envisagés pour 2009 seront-ils suffisants ?

Le **Président** répond que 2009 verra un premier appel à cotisation pour des études mais qu'il est incapable, à l'heure actuelle, de donner des chiffres sur le coût de la réalisation de ce projet, sur le montant des travaux et le financement de l'emprunt qui sera nécessaire.

Le chiffre de 50 000 € par place avait été avancé, hors subventions ; il ne comprendrait que l'investissement ; ensuite il faudra aussi compter le coût de fonctionnement qui, même subventionné également, sera déficitaire. C'est une lourde charge pour les communes mais c'est une obligation rappelle le **Président** qui précise aussi que le nombre de places à réaliser est de 40.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le **Président** donna acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Il est précisé que la prochaine séance, prévue pour le vote du budget 2009, aura lieu le 17 mars prochain.

Le **Président** remercie les participants et lève la séance à 19 heures et 10 minutes.